

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street
500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

23 mai 2023.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 23 mai 2023, dont une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 23 mai 2023, la société a annoncé que Garry Siskos, CPA, CA, a été nommé directeur des opérations (« COO ») et directeur financier (« CFO ») de la société. Le directeur financier sortant de la société, Bennett Kurtz, passera au poste de directeur administratif (« CAO »). Gilles Laverdière a été nommé chef géologue (« P.GEO ») de la société.

La société a également annoncé qu'elle avait conclu un accord avec MMP Munich MiningPartners GmbH (« MMP ») pour des services de relations avec les investisseurs, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 22 mai 2023. L'engagement de MMP est d'une durée initiale de 3 mois, au cours de laquelle la Société versera à MMP des honoraires globaux de 25 000 dollars canadiens en espèces.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1: Description complète des changements importants

Voir le communiqué de presse joint en annexe « A ».

5.2 : Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction Pour de plus amples informations concernant ce changement important, la personne suivante peut être contactée :

Bennett Kurtz
Directeur financier, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657
Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la declaration

24 mai 2023.

ANNEXE « A »

(Voir ci-joint)

First Phosphate nomme Garry Siskos directeur de l'exploitation et directeur financier de la société

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 23 mai 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que Garry Siskos, CPA, CA a été nommé chef de l'exploitation (« COO ») et chef de la direction financière (« CFO ») de la Société. Le directeur financier sortant de First Phosphate, Bennett Kurtz, passera au poste de directeur administratif (« CAO »). Gilles Laverdière a été nommé chef géologue (« P.GEO ») de la société.

Garry Siskos a plus de 25 ans d'expérience internationale en tant que directeur financier et directeur de l'exploitation dans des environnements d'entreprises publiques et privées, qu'elles soient entrepreneuriales ou multinationales. Il est spécialisé dans la stratégie, la levée de capitaux, le financement structuré, les fusions et les acquisitions. Il a de l'expérience dans les secteurs de la technologie, de l'exploitation minière et de l'automobile. Il a participé à la création de deux des 100 plus grandes entreprises de croissance du Canada.

« Les années d'expérience organisationnelle de M. Siskos sont cruciales pour une entreprise comme la nôtre, alors que nous commençons à structurer nos divisions et à établir un modèle de croissance durable à long terme », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « J'ai eu le plaisir de travailler avec Garry sur de nombreux projets au cours des 30 dernières années, et il n'y a personne qui me donne plus de confiance pour être à mes côtés dans le développement de ce projet épique en Amérique du Nord ».

« Je suis ravi de poursuivre ma carrière aux côtés de John et de son équipe afin d'optimiser la valeur des actifs miniers uniques de la société liés aux batteries au phosphate de fer lithié (LFP) », a déclaré M. Siskos. « La transition mondiale vers l'énergie durable présente une opportunité irrésistible pour First Phosphate. Nos actifs miniers liés au LFP joueront un rôle essentiel dans le soutien de ce changement de paradigme mondial. »

La propriété phare de First Phosphate, le Lac à l'Original, est située à environ 140 km par route du port en eau profonde de Saguenay. La propriété Bégin-Lamarche de First Phosphate est située à environ 75 km du port en eau profonde de Saguenay. La société a conclu un protocole d'entente avec le port de Saguenay afin de s'assurer un accès en eau profonde aux marchés mondiaux et une précieuse empreinte de développement industriel portuaire.

First Phosphate a récemment terminé un programme de forage de 4 274 m sur sa propriété Bégin-Lamarche, la plus importante de ses propriétés de développement. La société devrait annoncer les résultats du forage sur la propriété Bégin-Lamarche dans les semaines à venir. La Société procède actuellement à une évaluation économique préliminaire (« ÉÉP ») sur sa propriété phare du Lac à l'Original et devrait fournir des résultats d'ici le quatrième trimestre de cette année.

La Société a conclu un accord avec MMP Munich MiningPartners GmbH (« MMP ») pour des services de relations avec les investisseurs, avec une date d'entrée en vigueur au 22 mai 2023. L'engagement de MMP est d'une durée initiale de 3 mois, au cours de laquelle la Société versera à MMP des honoraires globaux de 25 000 \$ CA en espèces.

A propos de First Phosphate

First Phosphate est une société de développement minier qui se consacre entièrement à l'extraction et à la purification du phosphate pour la production de matériaux actifs de cathode pour l'industrie des

batteries au lithium-fer-phosphate ("LFP"). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée. First Phosphate prévoit une intégration verticale à partir de la mine, directement dans les chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP d'Amérique du Nord qui ont besoin d'un matériau actif de cathode LFP de qualité batterie émanant d'une source d'approvisionnement cohérente et sûre. First Phosphate détient plus de 1 500 km² de terres libres de droits dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada), qu'elle développe activement. Les propriétés de First Phosphate consistent en une roche phosphatée ignée anorthosite rare qui produit généralement des matières phosphatées d'une grande pureté, dépourvues de concentrations élevées d'éléments nocifs.

Pour de plus amples informations, contacter:

Peter Kent, Président

peter@firstphosphate.com Tel:

+1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs: investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivre First Phosphate sur :

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations Prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'annonce prévue par la Société des résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche au cours des prochaines semaines ; les actifs miniers LFP de la Société joueront un rôle central dans le soutien de ce changement de paradigme mondial ; et les attentes de la Société pour optimiser la valeur de ses actifs miniers LFP.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG dans le cadre d'une empreinte carbone réduite ; la capacité de la Société à réaliser son annonce des résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche dans les prochaines semaines ; la capacité de la Société à réaliser ses actifs miniers de PFL et à jouer un rôle central dans le soutien du changement de paradigme mondial ; et la capacité de la Société à répondre à ses attentes en matière d'optimisation de la valeur de ses actifs miniers de PFL.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou suggérés par ces déclarations, y compris, mais sans s'y

limiter : l'incapacité de la Société à réaliser son annonce des résultats de forage pour la propriété Bégin-Lamarche dans les prochaines semaines ; l'incapacité de la Société à réaliser ses actifs miniers LFP et à jouer un rôle central dans le soutien du changement de paradigme mondial ; et l'incapacité de la Société à répondre à ses attentes dans l'optimisation de la valeur de ses actifs miniers LFP.

Le lecteur est averti que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



Pour consulter la version source de ce communiqué de presse, veuillez vous rendre sur le site <https://www.newsfilecorp.com/release/166971>.